

# Les maladies chroniques

## Déclaration du groupe de l'Artisanat

Si la France peut se targuer de figurer parmi les pays les plus performants en terme d'espérance de vie, ce résultat est atténué dès que l'on affine l'observation en examinant l'espérance de vie en bonne santé.

La stagnation en ce domaine est à mettre en relation avec le nombre important de personnes atteintes d'une maladie chronique.

Les causes sont connues : en premier lieu, le vieillissement de la population, auquel il faut ajouter l'exposition des personnes à divers risques sanitaires attachés à certains comportements, modes de vie ou encore facteurs environnementaux.

La prévalence des maladies chroniques en hausse constante doit nécessairement nous interpeler.

Car les conséquences sont délétères : d'abord pour la vie quotidienne des patients et de leurs proches, qui s'en trouve bien souvent bouleversée, mais aussi pour la santé publique et pour la pérennité du système d'assurance maladie.

Cette situation exige bien sûr d'amplifier les actions visant à réduire la part des maladies chroniques évitables : en renforçant l'efficacité des politiques publiques de prévention, en généralisant les études d'impact des projets sur la santé, en garantissant une information claire et transparente des consommateurs, comme des professionnels, sur les facteurs de risques liés à l'usage de certains produits ou substances.

Le groupe de l'artisanat partage la préconisation de confier le pilotage de ces actions conjointement au ministère de la Santé et à celui de l'Environnement.

Mais il n'oublie pas le rôle-clé que doivent tenir également les médecins traitants dans la prévention, ce qui pose toutefois la question de leur formation initiale axée sur le diagnostic et le traitement.

L'autre levier à actionner tient à l'évolution de la prise en charge des malades chroniques autour de deux enjeux :

- d'une part, la conception d'un accompagnement centré sur le patient et non sur sa pathologie ;

- d'autre part, la construction d'un accompagnement global, dans une logique de parcours.

Il est avéré que le moral du patient, sa compréhension de la maladie, mais aussi ses conditions matérielles de vie, ont un impact majeur sur l'observance du traitement, comme sur son adaptation à la maladie et sa reprise d'autonomie.

Il est donc essentiel de développer une approche impliquant le plus possible la personne et tenant compte de ses difficultés.

Cela passe non seulement par une généralisation de l'Education Thérapeutique du Patient (ETP) dans les pratiques des professionnels de santé, mais aussi par l'organisation d'un parcours de prise en charge associant tous les acteurs des champs sanitaire, médico-social et social du territoire, en partant des besoins de la personne.

Si cette coordination pluri-professionnelle est plébiscitée de longue date, elle reste complexe à mettre en œuvre.

Elle doit donc impérativement être encouragée par tout moyen. Dans ce parcours de prise en charge, il est important d'inclure le médecin du travail, lorsque la personne est en état de se maintenir au travail ou de retravailler.

Mais cela implique un dialogue avec le médecin traitant et l'employeur, dans la prévention et l'accompagnement du maintien ou du retour à l'emploi. Pour cela, un cadre nouveau de coordination entre ces acteurs serait à définir.

Pour le groupe de l'artisanat, les préconisations de cet avis viennent apporter une contribution précieuse au projet en cours sur l'évolution de notre système de santé.

Il l'a voté.